



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le

20 NOV. 2017

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau
Délégation Territoriale de
Sarreguemines

Commune de CHEMINOT
2 Rue Principale

57420 CHEMINOT

Affaire suivie par Romain DECCO
romain.decco@moselle.gouv.fr
03 87 28 30 84

Objet : Dossier de déclaration concernant la gestion à la parcelle des eaux pluviales du lotissement « Le Domaine de Gravone » à CHEMINOT

Réf : RD/CP ASPE-L9

P.J : 1 dossier
Récépissé de déclaration

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

- Gestion à la parcelle des eaux pluviales du lotissement « Le Domaine de Gravone » à CHEMINOT

Ce dossier a été déposé par : BATI'TERR
7 Route de Cupigny
10150 CRENEY-PRES-TROYES

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

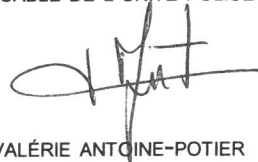
- un exemplaire du dossier de déclaration,
- un exemplaire du « **récepissé de déclaration n°57-2017-00468** » en date du 17 novembre 2017, accompagné du courrier de notification.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU



VALÉRIE ANTOINE-POTIER

Copie pour information :

BATI'TERR
7 Route de Cupigny - 10150 CRENEY-PRES-TROYES